

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Modifications des infrastructures et systèmes des lignes de tramway T1 et T2 de Lyon pour permettre leur exploitation avec des rames de 43m

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYTRAL Mobilités - Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Bruno BERNARD - Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 9 6 3 8 6 0 0 0 1 2

Forme juridique

Etablissement Public Local à caractère

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
7. Transports guidés de personnes (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des transports guidés de personnes doivent être étudiés au titre de cette rubrique) b) Gares de tramways, de métros aériens et souterrains, de funiculaires.	- Allongements des quais de stations, déplacements d'obstacles fixes. Modifications mineures de ligne aérienne de contact, de voie ferrée et de l'alimentation en énergie de traction. Adaptations mineures des systèmes à ces nouvelles rames longues (signalisation de carrefour, signalisation ferroviaire) ; - Modifications considérées non-substantielles réalisées au centre actuel de maintenance des tramways (ICPE) implanté sur la commune de Saint-Priest (territoire de la Métropole de Lyon).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de l'amélioration du réseau de transport de l'agglomération lyonnaise, SYTRAL Mobilités réalise la modification de plusieurs lignes de tramway. L'opération consiste à réaliser des travaux permettant d'exploiter avec voyageurs des rames de 43 mètres sur les lignes de tramway T1 et T2 (actuellement exploitées avec des rames de 32 mètres) du réseau de Lyon et de maintenir des rames de 43 mètres dans le dépôt tramway de Saint-Priest. L'objectif de l'opération est de faire circuler ces nouvelles rames de 43 mètres dans le cadre du plan mandat (2021-2026), avec une mise en service de rames de 43m sur T2 à partir de fin 2024 et sur T1 à partir de fin 2025. Ces rames de 43 m devront être maintenues dans le centre de maintenance et remisage de Saint-Priest.

## 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de l'amélioration du réseau de transport de l'agglomération lyonnaise, SYTRAL Mobilités réalise et envisage l'extension ou la modification de plusieurs lignes de tramway.

L'opération de l'opération consiste à réaliser des travaux permettant d'exploiter avec voyageurs des rames de 43 mètres sur les lignes de tramway T1 et T2 (actuellement à 32 mètres) du réseau de Lyon et de maintenir des rames de 43 mètres dans le dépôt de Saint-Priest.

L'objectif de l'opération est de faire circuler ces nouvelles rames de 43 mètres dans le plan mandat (2021-2026), avec l'exploitation de la ligne T2 à partir de fin 2024 et la ligne T1 à partir de fin 2025.

Ces rames de 43 m devront être maintenues dans le centre de maintenance et remisage de Saint-Priest.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux en station consistent en une extension d'une douzaine de mètres des quais, avec selon les cas : déplacements de passage piétons, déplacements de dispositifs de signalisation lumineuse tricolore, reprises de chaussées et aménagements de voiries contiguës aux stations concernées, déplacements de poteaux de Ligne Aérienne de Contact (LAC), déviations ponctuelles de réseaux. Quelques obstacles fixes sont à supprimer ou déplacer, il peut s'agir dans certains cas d'arbres à couper. Environ 25 poteaux de LAC sont à déplacer.

Au dépôt, il est prévu : de remplacer une machine à laver existante par une plus récente ; d'ajouter des points de sablages supplémentaires ; d'ajouter des auvents en extérieur pour créer des zones de stockage semi-couvertes (pour les pièces de rechanges des rames de 43m) ; d'adapter les équipements de maintenance (passerelles, fosses, vérins) aux nouvelles longueurs de rame ; d'ajouter des solutions de stockage de matériel aux endroits disponibles dans les ateliers.

Sous réserves de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, les travaux doivent se dérouler :

- De fin 2023 à fin 2024 pour ce qui concerne la ligne T2 et le tronç commun T2/T1 ;
- De fin 2023 à mi-2024 pour ce qui concerne le dépôt de Saint-Priest. En effet la date de fin des travaux doit permettre la livraison de nouvelles rames de 43m à partir de mi-2024 ;
- De fin 2024 à fin 2025 pour ce qui concerne la ligne T1.

Les travaux sont réalisés de manière à perturber le moins possible l'exploitation des lignes T1 et T2. Ainsi, la majeure partie des travaux sont réalisés sous exploitation en ayant recours à des vigies encadrant et protégeant le chantier. Une coupure d'exploitation entre Porte des Alpes et Saint-Priest Bel-Air doit survenir pour les besoins des modifications lourdes à réaliser sur la zone de manoeuvre du terminus Bel Air.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En exploitation, le fonctionnement global des lignes T1 et T2 restera globalement le même qu'actuellement. Au dépôt de Saint-Priest, l'accès des tramways reste inchangé. Le nombre maximal de rames stockées et maintenues sur le dépôt restera inchangé. Les lignes pourront être exploitées partiellement avec des rames de 32 mètres et de 43 mètres avant d'être finalement exploitées avec des rames de 43 mètres uniquement en fonction de l'évolution de la fréquentation. Si les infrastructures du système de transport restent la propriété de SYTRAL Mobilités, l'exploitation (actuellement KEOLIS Lyon) restera confiée par SYTRAL Mobilités à un Délégué qui aura en charge l'exploitation et la maintenance des lignes et du dépôt.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dossier sera soumis aux procédures administratives suivantes : une autorisation nécessitant l'avis de l'architecte des bâtiments de France (à venir) ; un permis de construire pour le centre de maintenance de Saint-Priest (à venir); des Déclarations Préalable pour certaines stations situées dans le périmètre d'un monument historique (à venir). Concernant le dossier Loi sur l'Eau, le projet se situe en dessous des seuils de déclaration loi eau, et notamment pour la rubrique 2.1.5.0. Concernant le site ICPE du dépôt de Saint-Priest, le site est soumis à autorisation au titre des ICPE au regard de la rubrique 2930 "Ateliers de réparation et d'entretien". Les aménagements réalisés dans le cadre de l'opération n'occasionnent pas de modification du statut d'autorisation de cette installation classée car les modifications apportées par le projet n'induisent aucun classement du site sous une nouvelle rubrique ni aucun dépassement de seuil pour une rubrique déjà applicable et elles ne modifient pas le classement global du site qui reste soumis à autorisation.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur des rames de tramway existantes	32 m
Longueur des rames de tramway projetées	43 m
Nombre de stations allongées (+10.50 mètres de quai)	37
Nombre d'arbres impactés	36
Nombre de poteaux LAC déplacés	25
Surface (déjà imperméabilisée) nouvellement couverte par les 3 auvents au dépôt	270 m <sup>2</sup>
Nombre de voies ateliers avec équipements modifiés au dépôt	13

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet se situe sur plusieurs communes du territoire de la Métropole de Lyon (69) : voir liste ci-contre.

Les travaux sont réalisés au niveau de 37 stations T1 et T2, listées en annexe, mais aussi ponctuellement sur ces lignes pour des travaux de déplacement d'obstacles fixes, ou de SLT.

Aussi, le site du centre de maintenance de Saint-Priest est localisé entre le boulevard André Boulloche au Nord, le boulevard de la Porte des Alpes à l'Est et le cours du professeur Jean Bernard au Sud.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 ° 5 2 ' 4 0 " 153 Lat. 4 5 ° 4 6 ' 5 6 " 965

Point d'arrivée :

Long. 4 ° 5 7 ' 2 1 " 125 Lat. 4 5 ° 4 1 ' 3 4 " 292

Communes traversées :

Lyon 2 / Lyon 3 / Lyon 7 / Lyon 8

Bron

Saint-Priest

Villeurbanne

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

#### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

ICPE (arrêté préfectoral du 10 novembre 1998, modifié par celui du 16 février 2016, puis par celui du 26 janvier 2018). Le centre de Maintenance comprend : un parc relais ; un poste de commande centralisé du réseau tramway ; un atelier de maintenance, une station de lavage et de sablage, deux zones de remisage des trains, une zone d'entretien et de réparation et une zone de grand lavage.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un renforcement du pont Gallieni est exclu au stade des études actuelles. Ce pont est situé au dessus d'une ZNIEFF de type 2 (le Rhône).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'état dans le département du rhone et la métropole de lyon 2019-2023, approuvé par arrêté préfectoral n°69-2020-07-09-010 le 09 juillet 2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone inscrite sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO, depuis décembre 1998, comprend la colline de Fourvière, les quartiers du Vieux Lyon, le coeur de la Presqu'île et la colline de la Croix-Rousse. Le projet s'inscrit dans la zone tampon de ce site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi secteur Lyon Villeurbanne approuvé le 02/03/2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de travaux dans des sites pollués mais à l'interface ou à proximité de ceux-ci : RENAULT Marius Berliet (identifiant BASOL 69.0357) TOTAL France – station-service cours Lafayette - Lyon 3 (identifiant BASOL 69.0218) Garage CITROEN LYON 7 (identifiant BASOL 69.0270)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Référence ZRED40 Couloirs de la nappe de l'Est Lyonnais couvrant notamment les communes de Lyon, Bron, Saint Priest et Villeurbanne par arrêté n° DDT-SEN-2015-12-14-01 du 27/01/2016
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	site inscrit du centre historique de Lyon, tel que défini avec l'arrêté du 10 octobre 1979
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites sont à l'écart du réseau "Natura 2000" - voir aussi paragraphe 4.6.1 de la note en pièce jointe. Les sites n'entretiennent aucune fonctionnalité biologique avec ces derniers. Les sites couverts par le projet ne constituent pas un habitat naturel stratégique pour la faune en raison de son positionnement en secteur urbanisé et de l'absence de caractéristiques biotiques favorables.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraîne une augmentation d'environ 630 m <sup>2</sup> de surfaces imperméabilisées pour les travaux réalisés en station. Les eaux de ruissellement des stations étendues seront collectées et rejetées dans le réseau d'assainissement existant. Les eaux de toiture des nouveaux auvents (surface totale de 270 m <sup>2</sup> environ) seront collectées et rejetées dans le réseau d'eaux pluviales existant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux de remblais (<7500 T), au niveau des allongements de quais de stations et de reprise de voirie. Apport de béton pour les massifs pour poteaux de LAC notamment (environ 900 m <sup>3</sup> ). Reprises de revêtement enrobé, béton et pavé aux abords des stations (environ 15 000 m <sup>2</sup> ). Apport de matériaux de construction pour les modifications du dépôt (charpentes métalliques, béton...) Les matériaux d'apport nécessaires proviendront de sites autorisés.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abattage de 36 arbres identifiés à ce stade des études. Une campagne de terrain par un écologue est prévue pour s'assurer de l'absence d'enjeu faunistique pour ces arbres.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est pas concerné par des espaces naturels remarquables recensés aux titres des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF - sous réserve que le pont Gallieni ne soit pas renforcé dans le cadre du projet), des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), des Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope (APPB), des zones humides. Il n'entretient aucune fonctionnalité directe avec les Sites d'Intérêt Communautaire ou sites "Natura 2000".
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique n'est recensé à proximité du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Saint-Priest est classé en zone de sismicité 3 (modérée). L'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon est concerné par un aléa faible de retrait/gonflement des argiles. Ces thématiques et les dispositions techniques associées sont intégrées au projet sous la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement : amené/repli des engins, approvisionnement et évacuation de matériaux, etc.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, le chantier est susceptible d'engendrer des sources sonores ponctuelles (engins de travaux publics). Toutes les précautions seront prises afin de réduire au minimum les nuisances occasionnées (période d'intervention, engins conformes à la réglementation, sensibilisation du personnel de chantier...) En phase d'exploitation, le projet ne modifiera pas le fonctionnement de l'existant, ni l'ambiance sonore des sites.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive ne sera générée par le projet.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'engendrer des vibrations en phase de travaux (interventions des engins de chantier pour démolitions, terrassements, compactage de remblais etc.), mais qui resteront localisées et temporaires.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pour les besoins du projet, quelques candélabres devront être déplacés ponctuellement. Cependant, il est prévu de retenir un flux lumineux équivalent au flux actuel.</p> <p>La réalisation du projet ne modifiera donc pas l'ambiance nocturne actuelle.</p> <p>Au centre de maintenance, un éclairage lumineux au niveau des auvents est prévu, mais celui ci se limitera à éclairer sous les toitures, d'un point de vue fonctionnel.</p> <p>Le projet s'insère dans un secteur urbanisé dont les voiries sont éclairées.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La solution de gestion des eaux pluviales est la suivante : - eaux pluviales des zones d'extension de station surfaces déjà imperméabilisées) : dirigées vers le système existant de collecte (comme actuellement), ou vers un nouveau système de collecte connecté (ex : nouvelles grilles, nouveaux avaloirs) se rejetant dans le réseau existant (comme actuellement) ;</p> <p>- eaux pluviales de la toiture des nouvelles toitures d'auvent en dépôt (surfaces déjà imperméabilisées) : rejetées dans le réseau d'eaux pluviales avec les eaux de voirie existantes. (comme aujourd'hui)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une production de déchets (déchets inertes de type bétons, enrobés, ou gravas) uniquement en phase chantier, du fait de la réalisation des travaux. Conformément à la réglementation, la traçabilité des déchets produits sera assurée : les déchets seront collectés, triés, évacués et traités en centre de traitement adapté



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet réalisé, pour certaines stations, dans des périmètres de protection au titre des monuments historiques, et dans un site inscrit. Une sollicitation de l'Architecte des Bâtiments de France est en cours.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme du Grand Lyon (zonage et servitudes). Il respectera les dispositions constructives édictées dans ce document. Le fonctionnement global des sites est maintenu à l'identique.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

D'autres projets sont prévus à proximité des stations concernées par le projet. Ces projets pourraient générer des nuisances sonores ou vibratoires en phase travaux, mais de façon non-concomitante avec le projet d'allongement des quais T1 et T2. Il s'agit notamment des projets suivants sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole :

- Voies lyonnaises (plusieurs stations T1-T2 concernées)
- Réaménagement de la place Gabriel Péri (station T1 Guillotière)
- Aménagement dits "Place Agrafe" (station T2 Parilly Université)
- Promenade Moncey (station T1 Palais de Justice Mairie du 3ème)
- Projet CELP 360 (station T1T2 Perrache)

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet intégrera un certain nombre de mesure d'Évitement (E), de Réduction (R) et le cas échéant de Compensation (C) afin de minimiser les impacts sur l'environnement.

Ces mesures sont détaillées dans le document annexé au présent formulaire.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les surfaces impactées par le projet, réalisé en milieu urbain, sont en très grande majorité déjà artificialisées. Les enjeux environnementaux du projet apparaissent relativement faibles et concernent principalement la réalisation de travaux au sein d'un site inscrit, l'abattage de quelques arbres et les nuisances sonores ou vibratoires en phase travaux.

Les mesures ERC prévues (voir document en annexe – paragraphe 6) permettent de très fortement réduire ces impacts, et les enjeux patrimoniaux seront étudiés et concertés avec l'ABF.

Au vu de l'ensemble des impacts potentiels et de l'analyse effectuée, il apparaît que les principaux enjeux du projet sont donc pris en compte dans sa conception technique et dans le cadre des études à mener. A ce titre, il ne paraît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact détaillée.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe du formulaire cas par cas faisant office de notice explicative venant compléter le présent cerfa, au titre de :

- la sensibilité environnementale et enjeux de la zone d'implantation du projet ;
- la description des travaux et des ouvrages envisagés ;
- la présentation des mesures d'Evitement (E), de Réduction (R) et de Compensation (C) applicables.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Lyon

le,

Signature